

PROCES-VERBAL

SEANCE DU 29 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le 29 Juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Saint-Aignan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation en date du 23 Juin 2026, sous la Présidence de Monsieur Guy GAUTIER, Maire.

PRESENTS : GAUTIER Guy, CADORET Gilles, VALY Solène, SALAÛN Nicolas, GONNET Joëlle, RAGO Laurence, JOUANNO Thierry, FIAUT Maryline, KERGAL Magali, CAIL Morgane, MEUNIER Anne, ROBINEAU Jordan.

ABSENTE EXCUSÉE REPRÉSENTÉE :

SAMB Arame ayant donné pouvoir à ROBINEAU Jordan
LE CUNFF Loïc ayant donné pouvoir à GAUTIER Guy

ABSENT : CAIL Cédric

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Madame RAGO Laurence a été nommée secrétaire.

Monsieur Guy GAUTIER, maire, ouvre la séance du jour et informe l'assemblée que, désormais les séances du conseil municipal font l'objet d'un enregistrement vocal, destiné à faciliter le travail du secrétaire de séance dans la rédaction du procès-verbal. Il demande également au public présent de faire le silence pour veiller au bon déroulement de la séance.

Il soumet au conseil municipal le procès-verbal de la réunion du 18 mai 2026 et demande s'il y a des observations.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 18 mai 2026 est approuvé, à l'unanimité.

Ordre du jour :

Informations diverses

- 1 – Demande de subvention pour le programme voirie 2026 auprès du Département
- 2 – Création d'un poste de rédacteur
- 3 – Subvention aux associations communales
- 4 – Subvention au comice agricole
- 5- Subvention à Finan Bulle pour la Noctambullerie 2026

INFORMATIONS DIVERSES :

✚ Commission communication - Distribution du « PETIT JOURNAL ».

Mme Laurence RAGO, référente de la commission communication, fait un point sur la première distribution du « Petit journal » communal.

La première distribution a eu lieu à la fin du mois de juin. 400 exemplaires ont été imprimés et distribués. Quelques exemplaires ayant manqué, certains habitants n'ont pas pu recevoir ce premier bulletin. Afin de pallier cette situation, le nombre d'exemplaires a été porté à 480 pour les distributions suivantes.

Suite à la défection de M. Jordan ROBINEAU, Mme Anne MEUNIER et Mme Arame SAMB, qui n'ont pas souhaité s'investir dans la distribution, une réorganisation des secteurs a été nécessaire.

La distribution est étalée sur plusieurs jours et peut-être effectuée soit dans les boîtes aux lettres, soit en mains propres. Les premiers retours des habitants sont positifs, tant sur le format que sur le contenu du bulletin.

Cette distribution, qui sera réalisée chaque mois, permet également d'aller à la rencontre des habitants, de maintenir un contact de proximité et de recueillir leurs éventuelles demandes ou remarques.

Mme Anne MEUNIER demande si un vote avait été organisé concernant la mise en place de cette distribution. En l'absence de vote, elle estime que cette distribution n'est pas une obligation.

Mme Laurence RAGO précise que ce point avait été présenté lors du précédent conseil municipal et qu'il n'avait jamais été évoqué qu'une obligation de participer à la distribution était instauré. Elle rappelle que personne n'est obligé de participer et que chacun peut avoir des disponibilités variables. La commission communication souhaite simplement connaître les possibilités de chacun afin d'organiser au mieux la distribution et de s'assurer que l'ensemble des secteurs puisse être couvert.

Mme Arame SAMB avait proposé lors du précédent conseil de faire appel à un professionnel pour assurer la distribution. Cette solution aurait toutefois représenté un coût nettement plus élevé pour la commune et n'aurait pas permis de maintenir le contact direct avec les habitants.

M. le Maire félicite les membres de la commission communication pour le travail réalisé, soulignant notamment leur investissement pour aller « à la pêche aux renseignements », recueillir les informations nécessaires et intégrer également les différents événements qui se déroulent autour de la commune.

Mme Laurence RAGO rappelle enfin que la commission communication reste ouverte à toutes les remarques et suggestions des habitants.

✚ Participation des conseillers municipaux aux commissions de Pontivy Communauté :

- ✓ **M. le Maire : commission Ressources Humaines – Egalité Femmes/Hommes et finances – Evaluation de la performance publique**
- ✓ **Gilles CADORET : Eau potable – Assainissement – GEMAPI**
- ✓ **Solène VALY : Politique sociale – Handicap – Santé – CIAS**
- ✓ **Nicolas SALAÛN : Aménagement du territoire – Habitat et environnement – Transition énergétique**
- ✓ **Thierry JOUANNO : Développement économique – Tourisme – Agriculture – Enseignement supérieur**
- ✓ **Loïc LE CUNFF : Travaux – Voirie - CAO**

✚ Atlas de la biodiversité :

Mme Christelle Pruvot présente l'Atlas de la biodiversité intercommunale de Pontivy Communauté, qui mobilise 21 communes. Cet outil a pour objectif de mieux connaître la biodiversité du territoire. Il s'appuie sur des inventaires naturalistes ainsi que sur la participation des habitants. Le projet vise également à sensibiliser le public à la protection de la nature.

Les données recueillies permettent d'identifier les enjeux écologiques locaux et de guider les futures actions de préservation et d'aménagement du territoire.

La commune de Saint-Aignan se distingue par une biodiversité particulièrement riche, en raison de la présence de nombreuses zones humides et boisées. Il est donc important qu'elle s'implique dans cette démarche, avec, le cas échéant, la participation d'étudiants.

Le diaporama PowerPoint présenté au cours de la séance est joint en annexe au présent procès-verbal.

✚ Implication des agents communaux :

M. le Maire rappelle l'efficacité, le sens des responsabilités et l'implication des agents communaux dans l'exercice de leurs missions. Il souligne notamment la qualité de l'entretien du bourg et du cimetière. Il met également en avant la réactivité, le professionnalisme et l'attention dont font preuve les agents intervenant auprès des enfants, qui veillent quotidiennement à leur sécurité et à leur bien-être. Enfin, il salue leur vigilance et leur mobilisation lors des épisodes de canicule.

✚ Travaux divers :

- Des panneaux de signalisation vont être installés à 4 endroits différents pour la sécurité de la circulation.
- Un portail doit être installé dans la cour de la mairie pour sécuriser l'accès à la yourte en remplacement des ganivelles.
- Le plancher de la bibliothèque devra être remplacé et la toiture est dégradée. Il sera nécessaire de réaliser des économies sur d'autres postes, car ces travaux n'ont pas été inscrits au budget.
- Le programme d'élagage 2026 va débuter par un inventaire des routes. Les lettres destinées aux propriétaires seront envoyées cet automne afin de les informer de leur obligation d'élaguer leurs parcelles. À défaut, les travaux seront réalisés par une entreprise mandatée par la commune, puis leur seront facturés. L'intervention est programmée en janvier-février 2027, afin de leur laisser un délai suffisant pour se mettre en conformité.

✚ Plan communal de sauvegarde (PCS)

Mme Christelle Pruvot présente la mise à jour du Plan communal de sauvegarde (PCS). Celui-ci devra intégrer un volet consacré à la canicule afin de renforcer l'entraide et la solidarité à Saint-Aignan. M. le Maire présente les modalités de mise en œuvre du plan canicule. Un registre des personnes vulnérables (personnes âgées, malades ou toute personne souhaitant s'inscrire de manière permanente ou temporaire) sera créé afin de permettre l'activation rapide du dispositif en cas de besoin. Cette liste devra être régulièrement actualisée. Les personnes concernées pourront s'inscrire auprès de la mairie. Une information à ce sujet sera publiée dans le Petit Journal. Concernant les brumisateurs, une réflexion devra être menée afin de trouver une solution pérenne.

Le diaporama PowerPoint présenté au cours de la séance est joint en annexe au présent procès-verbal.

Concernant le projet de végétalisation de l'école, celui-ci est déjà engagé et devra être poursuivi en s'appuyant sur l'accompagnement de l'association BRUDED (Bretagne Rurale et rUrbaine pour un Développement Durable), afin de bénéficier de son expérience et de ne pas repartir de zéro. Une étude devra être réalisée afin d'identifier les besoins et de définir un projet garantissant le maintien de bonnes conditions d'accueil et de présence des élèves dans les classes.

✚ Déploiement de la fibre.

Un lien vers le site dédié au déploiement de la fibre sera diffusé sur le site internet de la commune ainsi que sur sa page Facebook. Les particuliers pourront y vérifier si leur logement est éligible. Dès qu'un logement sera déclaré éligible, son occupant recevra un courrier de Mégalis l'informant qu'il peut procéder au raccordement en prenant contact avec l'opérateur télécom de son choix.

ORDRE DU JOUR

1 – DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT POUR LE PROGRAMME VOIRIE 2026 (Délibération 40/2026)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le nouveau programme de voirie 2026, lequel remplace celui approuvé par délibération n° 53/2025 du 12 décembre 2025 par les élus de la précédente mandature.

Le nouveau programme voirie 2026 annoncé, avec son coût estimatif réalisé par Pontivy Communauté, est désormais le suivant :

Travaux hors agglomération	HT	TTC
1. Route de Porh Antoine vers Bothalec – 385 m x 3,50 m :	18 047,78 €	21 657,34 €
2. Pen Er Rabine – 420 m x 4,50 m :	20 710,10 €	24 852,12 €
Total hors agglomération :	38 757,88 €	46 509,46 €
Travaux en agglomération		
3. Rue du Terrain des Sports – 105 m x 5,00 m :	8 667,36 €	10 400,83€
Montant total du programme :	47 425,24 €	56 910,29 €

Monsieur le Maire rappelle, qu'à la fin de l'année 2024, le Département avait décidé de suspendre le dispositif de financement des collectivités territoriales dénommé « Programme de Solidarité Territoriale (PST) ». Ce dispositif PST sera réactivé à compter du 1^{er} juillet 2026.

Il précise que, pour être éligible à cette aide, chaque projet (voirie en agglomération et/ou voirie hors agglomération) doit atteindre un montant minimum de 15 000 € HT.

Compte tenu de ces critères, seuls les travaux de voirie hors agglomération peuvent bénéficier d'une subvention au titre du PST à hauteur de 35% du montant HT, soit une subvention estimée à 13 565,25 € HT.

Il présente le plan de financement prévisionnel :

Dépenses	Recettes
Voirie hors agglomération 38 757,88€ ▪ Route de Porh Antoine vers Bothalec ▪ Pen er Rabine	Subvention Département PST Hors aggro (35%) 13 565.25€
Voirie en agglomération 8 667,36€ ▪ Rue du Terrain des Sports	Fonds de Concours Pontivy Communauté (plafond travaux 31 875€ x 40%) 12 750.00€
	Autofinancement 21 109.99€
TOTAL HT 47 425.24€	TOTAL HT 47 425.24€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la réalisation des travaux de voirie et le plan de financement exposé ci-dessus.
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès du Département une subvention au titre du PST pour l'entretien de la voirie hors agglomération.
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

VOTE : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

2 – CRÉATION D'UN POSTE DE RÉDACTEUR SUITE A UNE PROMOTION INTERNE (Délibération 41/2026)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique , les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Dans le cadre de la valorisation du métier de Secrétaire Général de Mairie et de l'application du dispositif dérogatoire de promotion interne au grade de Rédacteur, la candidature de la secrétaire de mairie a été retenue, le 12 juin 2026, par le Président du Centre de Gestion du Morbihan.

L'agent est désormais inscrit sur la liste d'aptitude d'accès au grade de Rédacteur , « fonctions Secrétaire Générale de Mairie », établie au titre de la promotion interne 2026.

Pour permettre sa nomination dans ce grade, le Conseil municipal doit créer ce poste.

Considérant le tableau des effectifs existant,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- de créer, à compter du 29 juin 2026, un emploi permanent de Secrétaire Général de Mairie, à temps complet, de catégorie B, au grade de Rédacteur, relevant du cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier comme suit le tableau des effectifs à compter du 29 Juin 2026 :

EMPLOIS A TEMPS COMPLET ET NON COMPLET					
EMPLOI	GRADE(S) ASSO-CIE(S)	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Secrétaire général de mairie	Rédacteur	B	0	1	TC
Secrétaire général de mairie	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	TC
Agent d'entretien	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	TC
Agent d'entretien	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	1	1	TC
Agent d'entretien	Agent de maitrise	C	1	1	TC
Agent d'accueil	Adjoint administratif	C	1	1	17,5 h
Agent d'entretien	Adjoint technique	C	1	1	4 h
Agent spécialisé des écoles maternelles	ASEM principal 1 ^{ère} classe	C	1	1	28,81 h

L'agent sera nommé par voie de détachement pour stage pendant 6 mois. La suppression du poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet interviendra au plus tôt lorsque l'agent sera titularisé sur le nouveau grade, suite à l'avis du Comité Social Territorial du Centre de Gestion du Morbihan

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

VOTE : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

3 – SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES 2026 (Délibération 42/2026)

Le Conseil municipal vote les subventions suivantes pour l'année 2026 :

ASSOCIATIONS	2026
Club de l'amitié	200,00
Bro Sant Inan	150,00
Amicale laïque	150,00
Société de chasse	150,00
Anciens combattants	100,00
Hent glaz	150,00
Lutte contre les ragondins	250,00
Al Liam (yoga)	100,00
Moto club de Guerlédan	0,00
Finan Bulle	150,00
Le Temps de vivre	150,00
Bulle de Rire	0,00
Chorale Castel Finans	100,00
Amis de la Bibliothèque	0,00
Atypik Asso	200,00
Association canal	150,00
Ecuries CALLY	0,00
HIMA	100,00
ILIAO	0,00
TOTAL	2 100.00

Débats :

M. Gilles CADORET précise les raisons justifiant les 50 € supplémentaires accordés à l'association Atypik'asso : Lors de l'organisation du concours de palets, l'association utilisera l'électricité de l'église, dont la consommation est prise en charge par la paroisse. Cette somme de 50 € permettra de rembourser la paroisse pour les frais d'électricité occasionnés.

M. le Maire justifie le montant de la subvention accordé aux Ragondins, supérieur à celui attribué aux autres associations, par le nombre important de déplacements effectués, ainsi que par les frais qui en découlent notamment les frais d'assurances.

VOTE : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

4 – SUBVENTION AU COMICE AGRICOLE (Délibération 43/2026)

Le Maire donne lecture au conseil d'une demande de subvention émanant du Comice Agricole du Canton de Cléguérec pour l'organisation du comice agricole qui aura lieu cette année à Séglien le samedi 27 juin 2026.

Il est proposé au Conseil municipal de verser une subvention de 191.10€ (soit 0.30€/habitant – Population INSEE : 637 hab au 01/01/2026)

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal accepte de verser une subvention de 191.10€ (cent quatre-vingt-onze euros et dix centimes) au comice agricole.

VOTE : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

5 – SUBVENTION A L'ASSOCIATION FINAN BULLE POUR LA NOCTAMBULLERIE 2026 (Délibération 44/2026)

L'association Finan Bulle organise chaque année La Noctambullerie, festival culturel et musical emblématique de la commune.

Par courrier en date du 21 mars 2026, l'association sollicite le soutien de la commune et demande une subvention de 2 500 € afin de contribuer au financement de l'édition 2026 du festival, et notamment la venue du groupe Alosa, groupe espagnol de langue catalane, attendu le 5 septembre 2026.

L'association rappelle les difficultés financières rencontrées depuis plusieurs années en raison de la baisse de fréquentation et de l'augmentation des coûts d'organisation.

La commune a toujours soutenu cette initiative, tant sur le plan technique que financier.

Après débat, et compte tenu des contraintes budgétaires de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DÉCIDE :

- D'ATTRIBUER une subvention de **884,45 €** (huit cent quatre-vingt-quatre euros et quarante-cinq centimes) à l'association Finan Bulle pour l'organisation de la Noctambullerie 2026.
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au versement de cette subvention
- PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal

Débat :

M. le Maire précise qu'il a rencontré le Président de l'Association, M Christophe GUILLOUX. Compte tenu des contraintes budgétaires de la commune, il n'est pas possible d'accorder la totalité de la somme demandée. Il demande aux membres du conseil de donner son avis et de déterminer la somme à attribuer. Il précise également que le montant attribué ne pourra pas excéder 884.45€, correspondant au solde restant de l'enveloppe globale des subventions destinées aux associations pour 2026.

Mme Solène VALY rappelle que Pontivy communauté aligne le montant de sa subvention sur celui attribué par la commune. Ainsi, si on attribue 884,45 € de subvention exceptionnelle en complément de la subvention annuelle de 150 €, cela fera un total d'un peu plus de 1 000€. Par ailleurs, elle fait part que les subventions exceptionnelles accordées à l'association sont devenues récurrentes.

M. Jordan ROBINEAU propose d'attribuer le solde budgétaire restant.

M. Nicolas SALAÜN propose, afin de réduire les coûts et de mieux maîtriser les dépenses, de revoir la programmation et de la réorganiser différemment. On ne peut pas verser plus que le budget voté.

VOTE : Pour : 11 Contre : 3 Abstention : 0

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire prononce la clôture de la séance.

À la suite de cette annonce, M. Jordan ROBINEAU sollicite la parole afin d'intervenir au titre des questions diverses.

M. le Maire indique que le conseil municipal est clos.

M. Jordan Robineau fait part de son désaccord concernant la demande qui lui est faite de transmettre ses questions diverses par courriel sept jours avant la tenue du conseil municipal. Il estime que cette procédure limite sa possibilité de poser des questions et demande les raisons de cette organisation.

M. le Maire répond qu'il est en droit de procéder ainsi et précise que la transmission préalable des questions permet de préparer des réponses complètes et précises lors de la séance.

M. Jordan Robineau indique qu'il souhaite vérifier la conformité de cette pratique au regard de la réglementation. Il estime qu'il n'est pas légal de lui imposer un tel délai et précise qu'il n'exclut pas d'engager une procédure pénale à ce sujet.

Mme Anne Meunier intervient ensuite pour signaler qu'elle n'a reçu aucun retour concernant son mail du 16 juin 2026 concernant un retour d'administré concernant le mauvais état du banc situé à proximité de l'église.

Elle s'enquiert également de l'état d'avancement de la demande de bacs de collecte supplémentaires. M. le Maire répond que la demande a été transmise à Pontivy Communauté et que son instruction est à l'étude.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée
M. Le Maire clos la séance

----- Séance levée à 21 h 15 -----

Le secrétaire de séance,
Laurence RAGO



Le Maire,

Guy GAUTIER





PRÉVENTION DES VAGUES DE CHALEUR

Plan Canicule communal

de Saint-Aignan

Présentation au conseil municipal · 29 juin 2026

Pourquoi un plan canicule ?

Les vagues de chaleur sont de plus en plus fréquentes et intenses.

Chaque été, du **1^{er} juin au 15 septembre**, la commune va activer une **veille saisonnière** pour protéger la population, en particulier les plus fragiles.

La démarche s'inscrit dans un **dispositif légal** découlant du **plan ORSEC**, qui s'appuie sur la préfecture et l'Agence de Santé et qui s'adosse aux **niveaux de vigilance de Météo-France**, avec des mesures de prévention et de gestion adaptées à chaque niveau.

260

décès en excès
en France (été 2024)

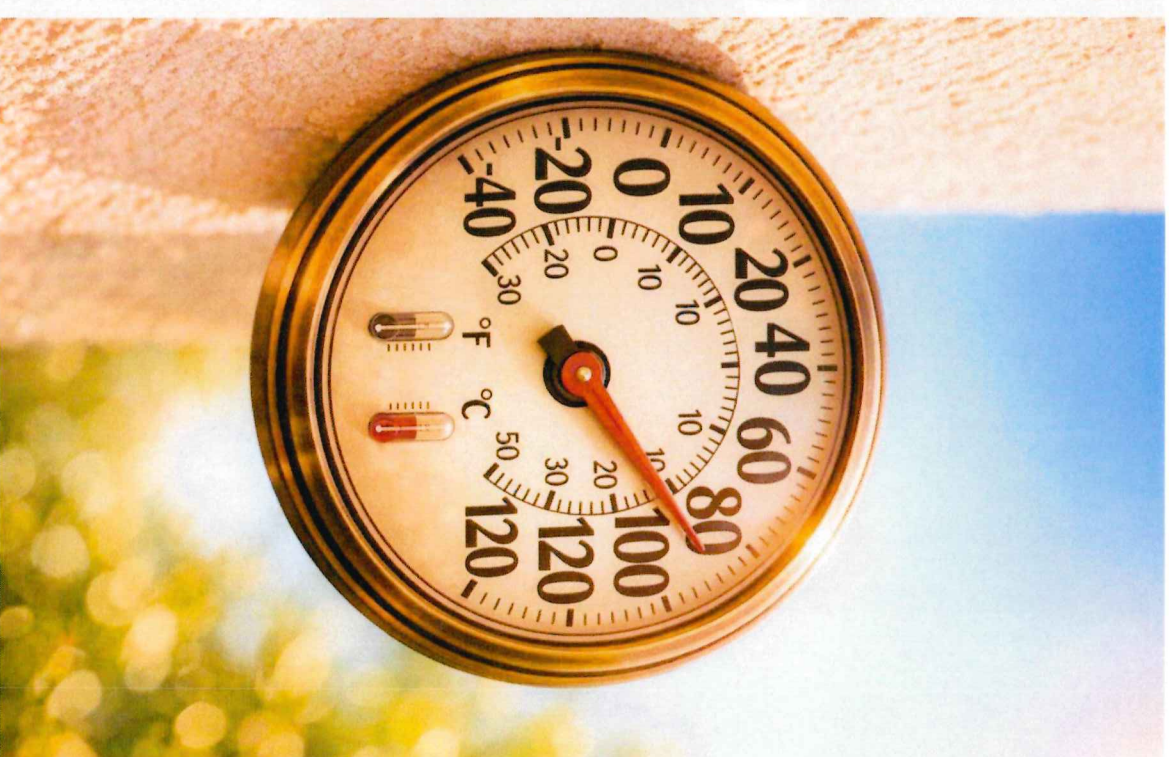
15 500

passages aux
urgences (été 2024)

4

niveaux de vigilance
Météo-France

Source : Santé publique France, dispositif national « Vagues de chaleur ».



Météo-France définit 4 niveaux de vigilance



La chaîne d'information et de responsabilité

- L'ARS (Agence Régionale de Santé) apporte une **expertise sanitaire** et **médico-sociale** et appuie le préfet dans ses décisions
- Le préfet pilote la **gestion opérationnelle** du risque canicule dans le département.
- La commune reçoit le **message préfectoral** pour l'activation du **plan canicule** et les **consignes locales** à mettre en œuvre et s'appuie sur les **recommandations de l'ARS** pour le contenu des mesures sanitaires et les actions de prévention auprès des publics vulnérables



La mise en oeuvre du plan canicule

Vert

Veille saisonnière

Pas de vigilance particulière. Information et préparation du dispositif (1^{er} juin – 15 sept.).

Jaune

Pic de chaleur : à J-1

Etre attentif.
Sensibilisation et **veille renforcée** avant une vague de chaleur annoncée.

Orange

Canicule

Etre très vigilant.
Alerte : mobilisation des services et activation du registre canicule.

Rouge

Canicule extrême

Vigilance absolue.
Mobilisation maximale : tout le monde est concerné (élus, personnel, habitants).

Mise en oeuvre du plan canicule

Le dispositif de la commune

1

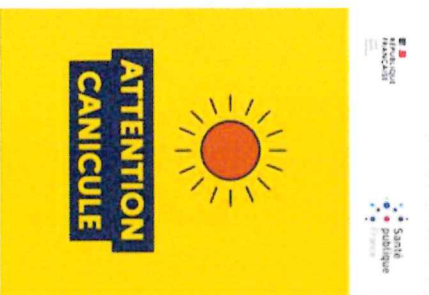
Constitution du registre des personnes vulnérables

Référencement des personnes fragiles par la municipalité ou inscription gratuite et volontaire en mairie qui servira au suivi téléphonique et visites pendant les alertes canicule (art. L.121-6-1).

2

Diffusion des informations préfectorales

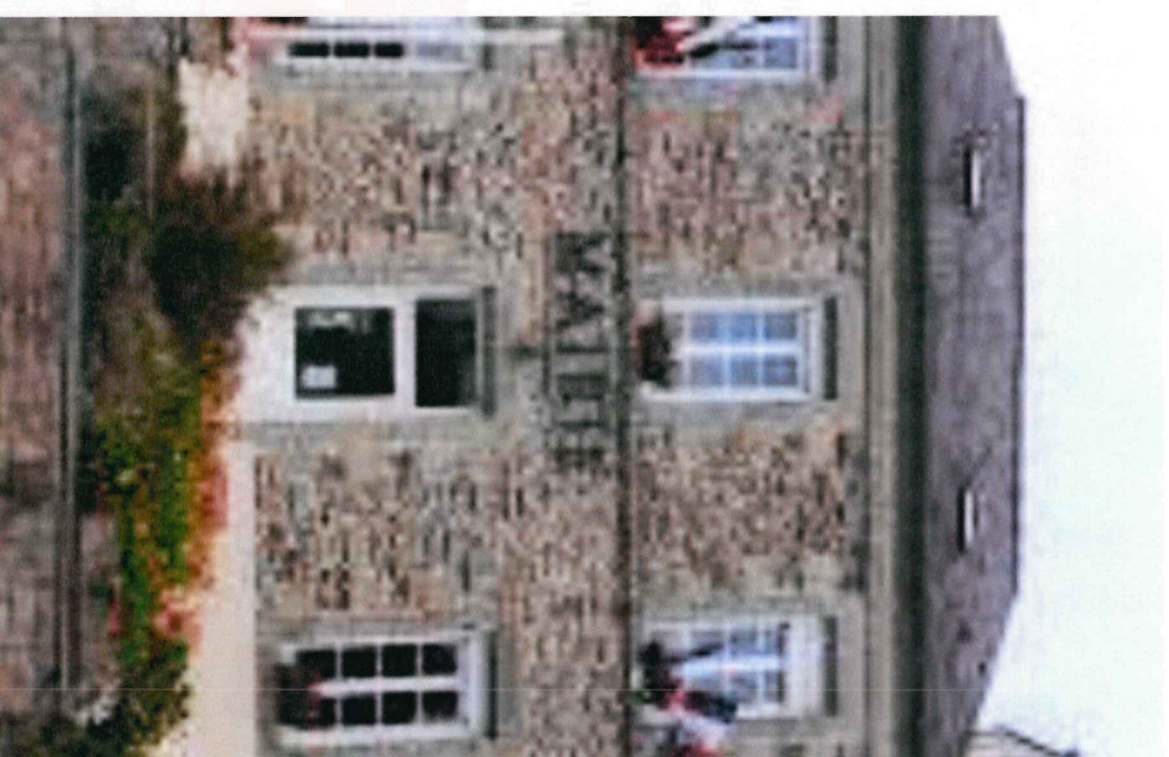
Sur le site Web de la mairie et notre facebook sont diffusés les messages d'alerte et les arrêtés préfectoraux dès réception. Les élus veillent à leur application.



PRÉFET
DU MORENAU

ARRÊTÉ
Portant interdiction temporaire de consommation d'alcool sur la voie publique dans le département du Morbihan durant l'épisode de vigilance rouge canicule

LE PRÉFET DU MORENAU
Christophe de l'Ors, préfet du Morbihan



Le dispositif de la commune

3

Lieux d'accueil rafraîchis

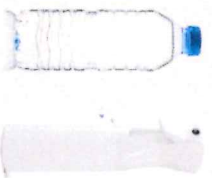
Les lieux rafraîchis, salle climatisée ouverte à proximité : les ilôts de fraîcheur identifiés et préparés à accueillir les personnes. Des **taxis ou ambulances** pourront assurer le transport des personnes qui en auraient besoin, vers ces lieux frais.

4

Veille sociale & solidarité

Appels téléphoniques aux inscrits. Mobilisation des agents, des élus et de volontaires, pour informer la population et distribution de bouteilles d'eau et de brumisateurs... La commune a été divisée en **10 secteurs** qui seront prospectés régulièrement en cas d'alerte rouge canicule.

Exemple :



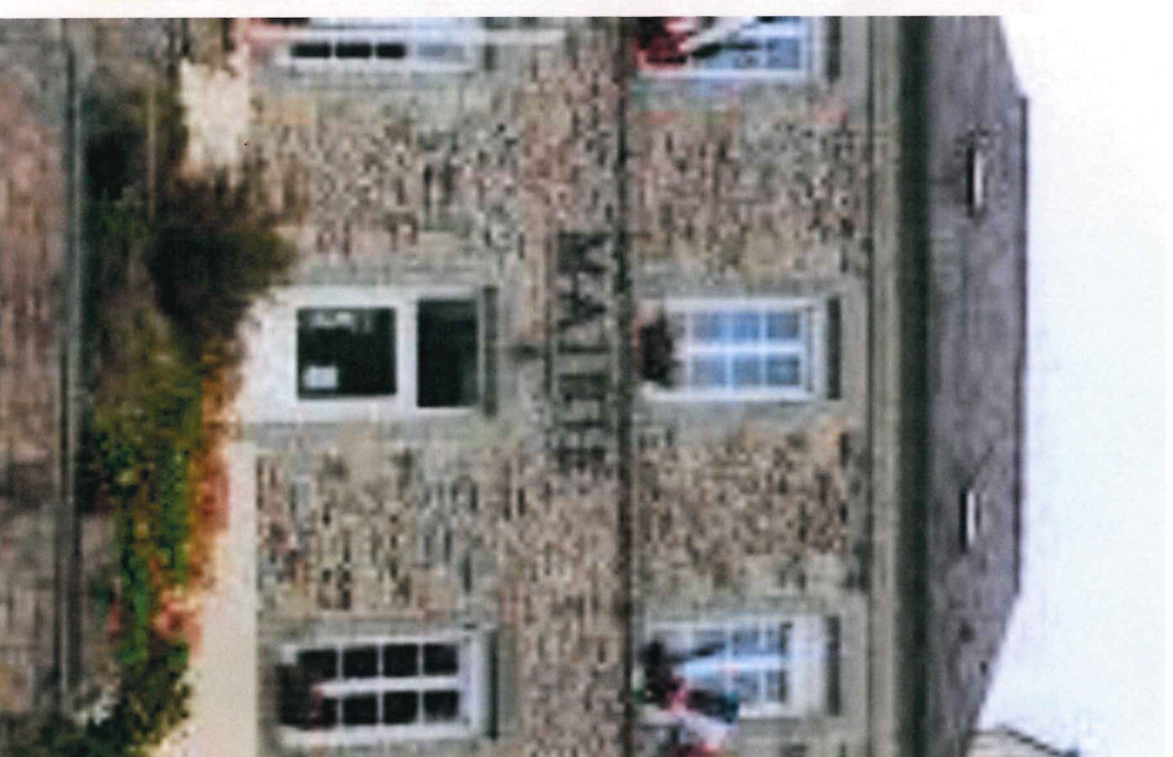
Distribution à l'école

Distribution chez les personnes identifiées

Première visite : informations, consignes de sécurité (et appels d'urgence : 15), distribution de 3 bout. eau, incitation à boire

150 bout. eau et 20 brumisateurs achetés en urgence

2ème
visite
lundi
22 juin



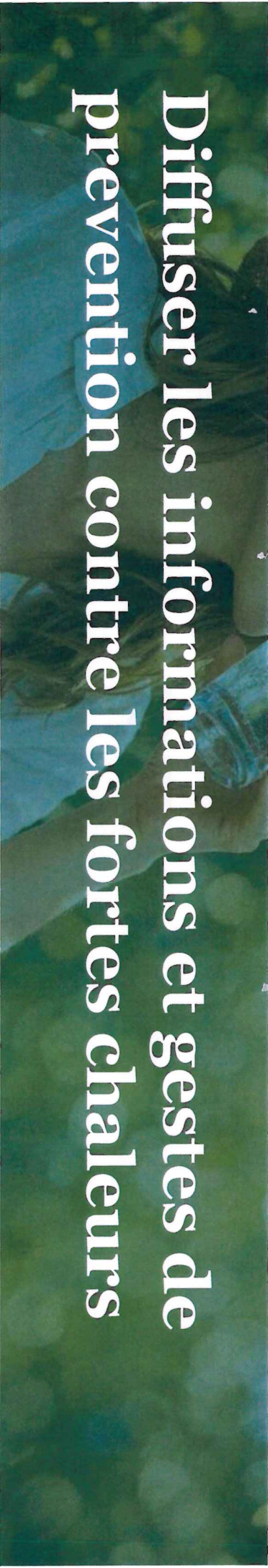
Qui sont les personnes à risque ?

Les plus vulnérables

- Personnes âgées (65 ans et +)
- Nourrissons et jeunes enfants
- Femmes enceintes
- Personnes isolées ou précaires
- Malades chroniques, sous traitement
- Personnes en situation de handicap
- Travailleurs exposés à la chaleur



La commune est en train de constituer ce registre communal des personnes vulnérables



Diffuser les informations et gestes de prevention contre les fortes chaleurs

1 **Boire régulièrement** — de l'eau, sans attendre la soif
(sans excès : $\leq 1,5$ L/j en plus des repas).

2 **Se rafraîchir le corps** — mouiller peau, nuque et bras
plusieurs fois par jour.

3 **Garder son logement au frais** — fermer volets le jour,
aérer la nuit.

4 **Éviter les heures chaudes** — pas d'effort ni de sortie entre
11 h et 18 h ; pas d'alcool.

5 **Chercher un lieu frais** — passer du temps dans un endroit
climatisé ou ombragé.

6 **Veiller sur ses proches** — prendre des nouvelles des
personnes isolées ou fragiles.

Les signes d'alerte à diffuser

#VagueDeChaleur

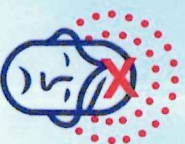
Pendant une vague de chaleur : quels signaux d'alerte ?



Crampes



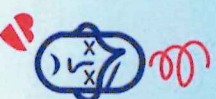
Fatigue
inhabituelle



Maux de tête



Fièvre supérieure
à 38°C



Vertiges
ou nausées



Propos
incohérents

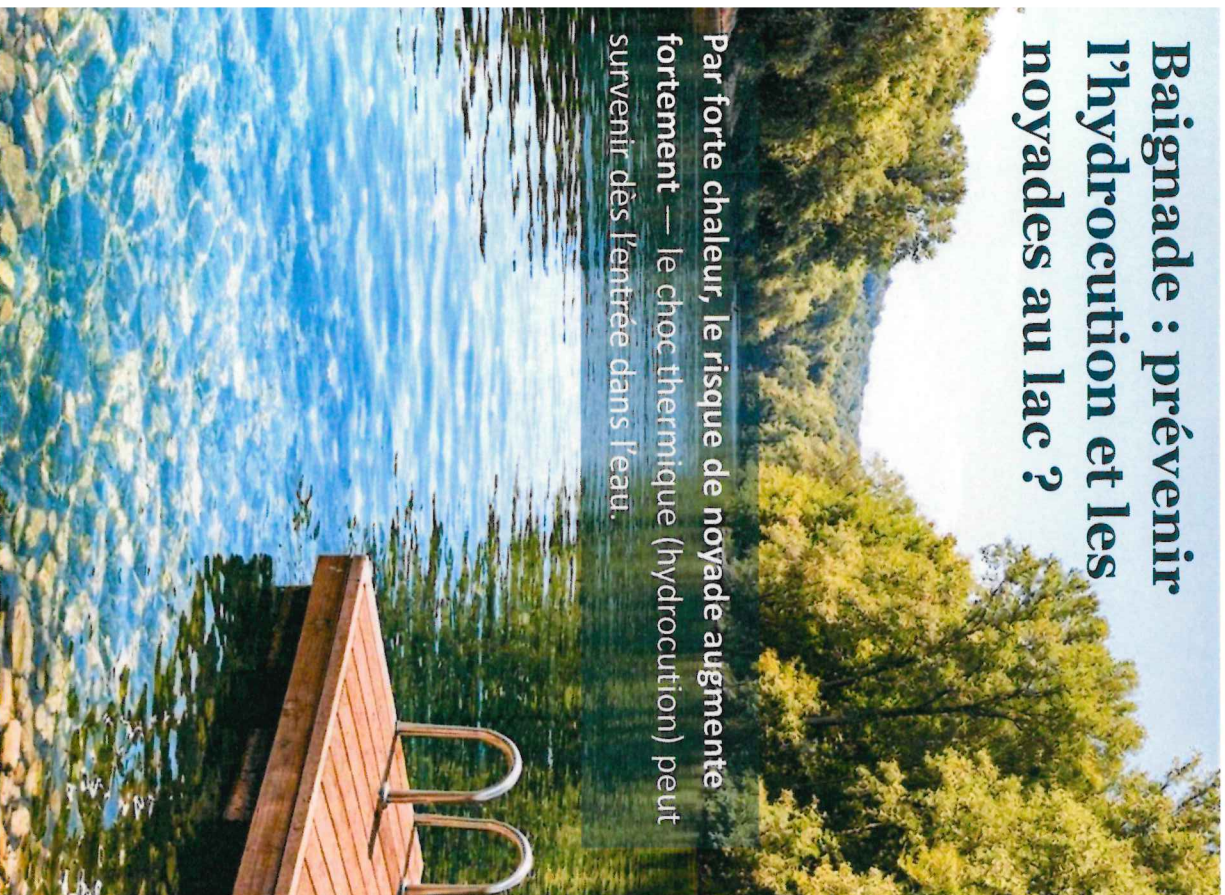


Premier retour d'expérience

- Le **registre** est en cours de réalisation et devra être **régulièrement actualisé**
- Les **premières distributions** de bouteilles d'eau ont été **bien reçues** par les personnes ciblées
- Les **brumisateurs** sont une très bonne idée mais ceux achetés en urgence n'étaient **pas rechargeables** : il faudra veiller à trouver **des alternatives durables** pour les prochaines fois
- Quid de la mise en place de **ventilateurs** dans certains locaux communaux ?
- Il faudra organiser une **réunion de concertation** après l'épisode de canicule pour faire le point des **perfectionnements possibles** tant pour l'organisation que pour la mise en œuvre du plan

Baignade : prévenir l'hydrocution et les noyades au lac ?

Par forte chaleur, le risque de noyade augmente fortement — le choc thermique (hydrocution) peut survenir dès l'entrée dans l'eau.



D'autres risques à considérer



MANQUE D'EAU



Les niveaux observés des cours d'eau ont atteint la cote d'alerte dans la région, et compte tenu des prévisions météorologiques, le secteur est classé en alerte sécheresse.

D'importantes mesures de restriction sont mises en place à destination des utilisateurs et usagers de l'eau, notamment pour les particuliers :

ALERTE SÉCHERESSE



VIGILANCE FEUX DE FORÊT



APPELEZ le 18 ou le 112 en cas de départ de feu

RESPECTEZ les consignes des autorités

INFORMEZ-VOUS auprès de Météo-France et de votre préfecture



Mettez-vous à l'abri, éloignez-vous de la zone et ne tentez pas de prendre des photos ou des vidéos

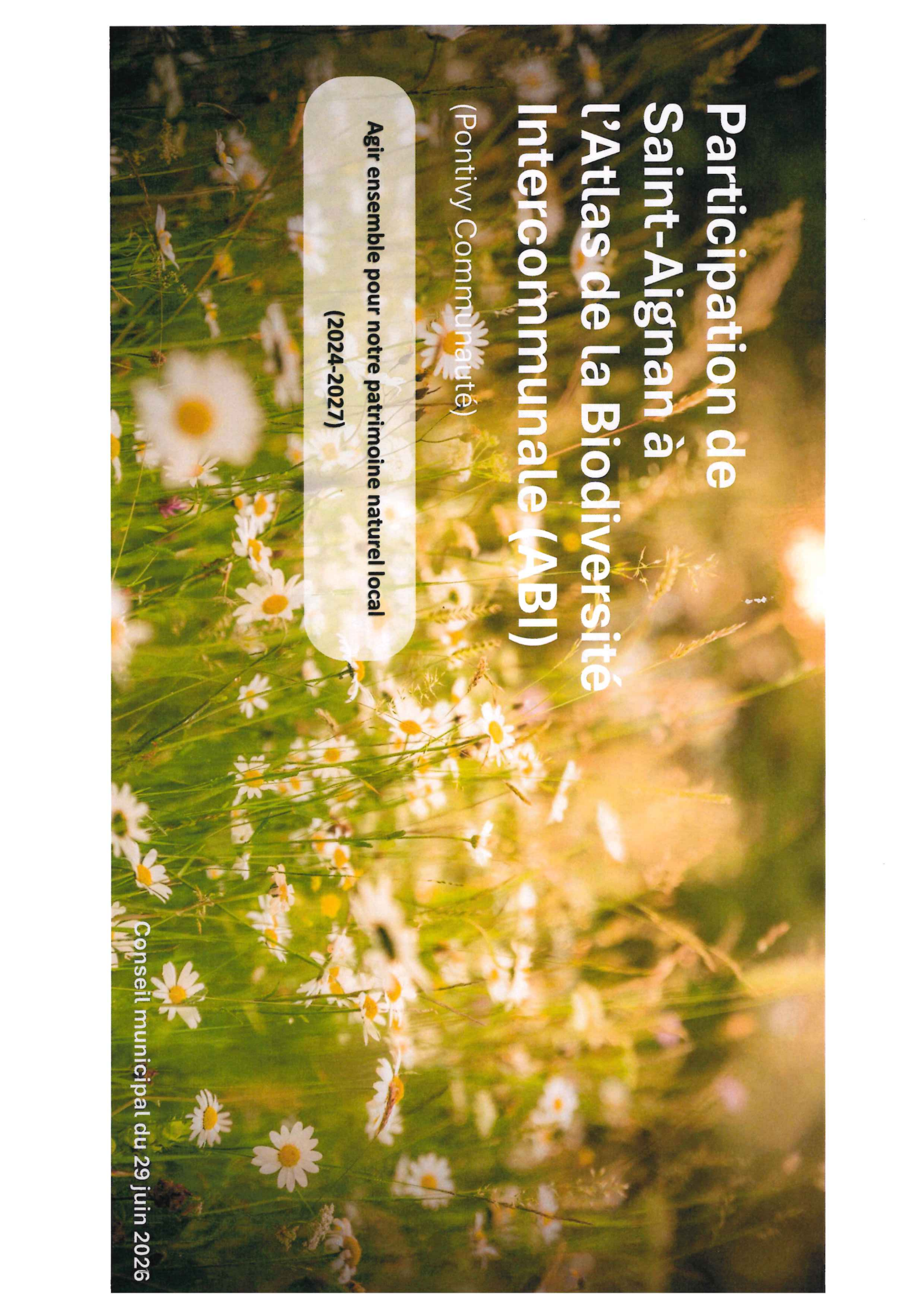


Ne sortez pas de votre véhicule si vous êtes surpris par un front de flamme



Utilisez des linges mouillés pour protéger votre visage et calfeutrer le bas des portes





Participation de Saint-Aignan à l'Atlas de la Biodiversité Intercommunale (ABI)

(Pontivy Communauté)

Agir ensemble pour notre patrimoine naturel local

(2024-2027)

Conseil municipal du 29 juin 2026

QU'EST-CE QU'UN ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ ?

3 piliers :

- **Connaître** : Un diagnostic écologique rigoureux au moyen d'inventaires des **habitats naturels**, des **espèces** (faune, flore, champignon) et des **enjeux écologiques** du territoire
- **Sensibiliser** : Impliquer durablement les citoyens, les élus, les écoles et les acteurs économiques (agriculteurs, chasseurs) via des **animations locales**
- **Intégrer** : Créer un **outil d'aide à la décision** pour orienter les politiques d'aménagement et de préservation de l'espace

Objectifs :

Connaître, protéger, sensibiliser, intégrer dans l'aménagement



POURQUOI UN ABI À L'ÉCHELLE DE PONTIVY COMMUNAUTÉ ?

- **Mutualiser les moyens** techniques et scientifiques
- **Avoir une vision cohérente** à l'échelle intercommunale
- Identifier et préserver les **corridors écologiques**
- Renforcer la **résilience du territoire** face au changement climatique
- **Harmoniser** les données entre les communes impliquées

ABI vs ABC :
un inventaire scientifique,
participatif et stratégique
à l'échelle de Pontivy
Communauté

Une Démarche Participative Locale

Comment s'implique notre commune ?

- ✓ **21 Communes Engagées** : Saint-Aignan participe activement à cette dynamique de territoire impulsée par l'Office Français de la Biodiversité (OFB)
- ✓ **Ateliers citoyens** : des ateliers de travail, des animations et des groupes d'observation locaux permettent à chaque habitant d'apporter sa contribution
- ✓ **Protocoles participatifs** : Utilisation de protocols et d'applications de sciences participatives (**iNaturalist**; **Pl@ntnet...**) pour inventorier et cartographier facilement et en temps réel notre biodiversité quotidienne

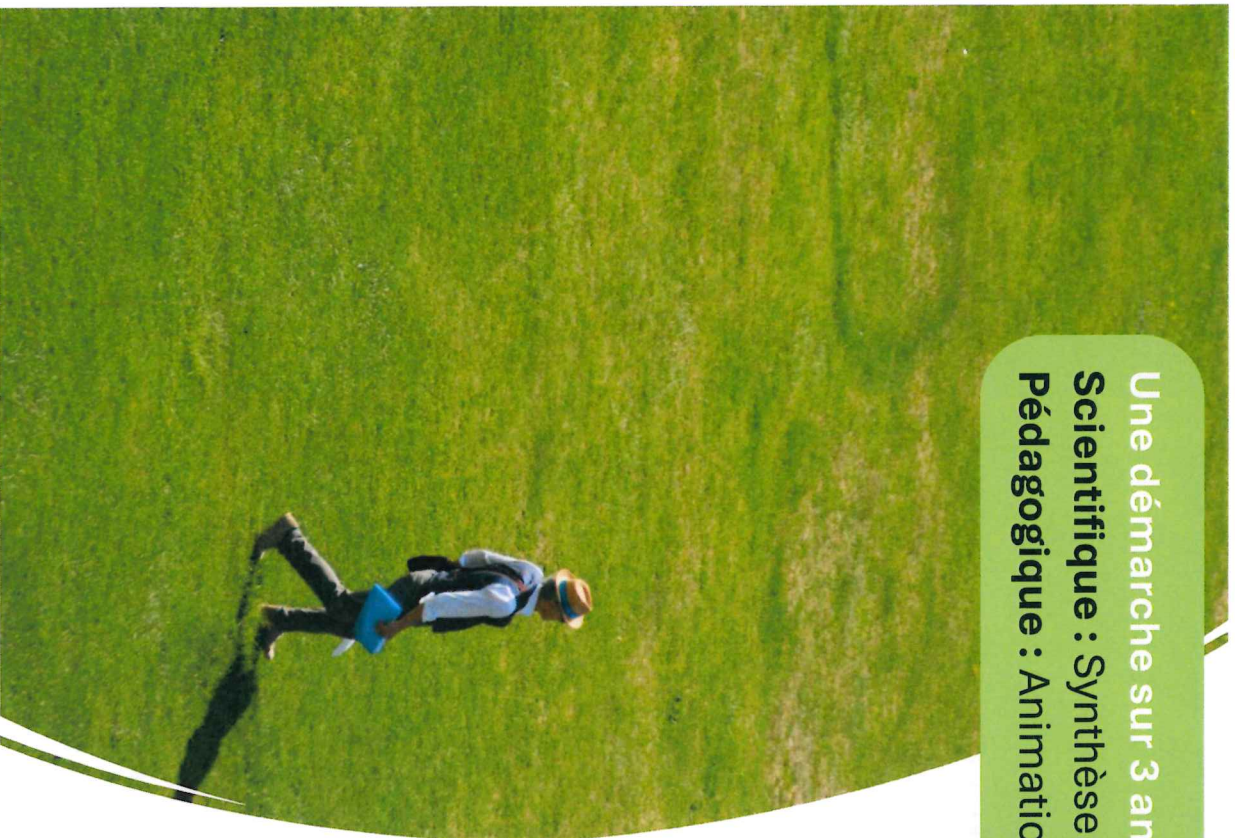
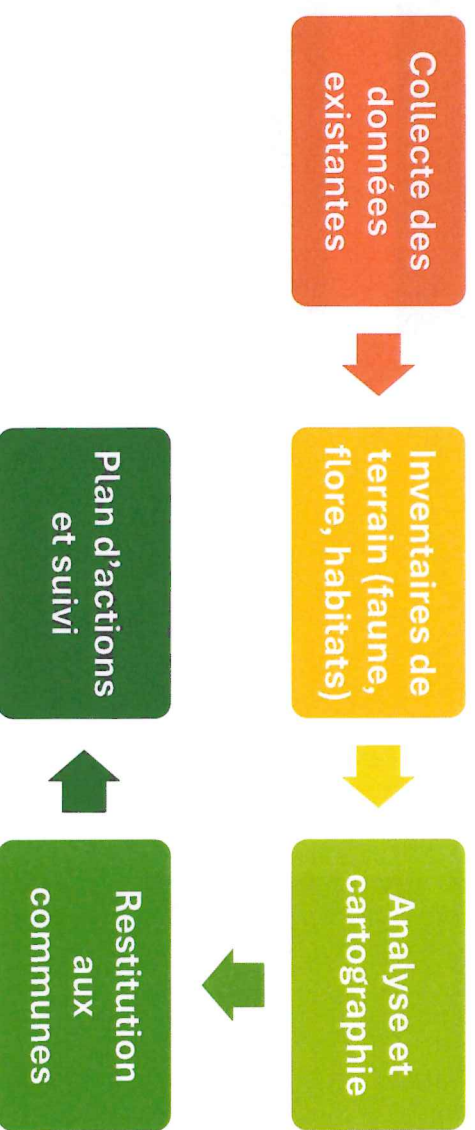


Une démarche sur 3 ans basée sur 2 volets :

Scientifique : Synthèse des données existantes, Inventaires complémentaires

Pédagogique : Animations à destination de différents publics

LES ÉTAPES DE L'ABI



Les inventaires déjà réalisés

Objectifs:

- Cibler les **parcelles publiques** en priorité
- Combler les **déficits** et les **zones sous-prospectées**
- Avoir des **préconisations d'actions** pour la restauration des sites

Flore et habitats

→ Terminé

Mammifères

→ Terminé

Orthoptères *

→ Terminé

*criquets, sauterelles, grillons

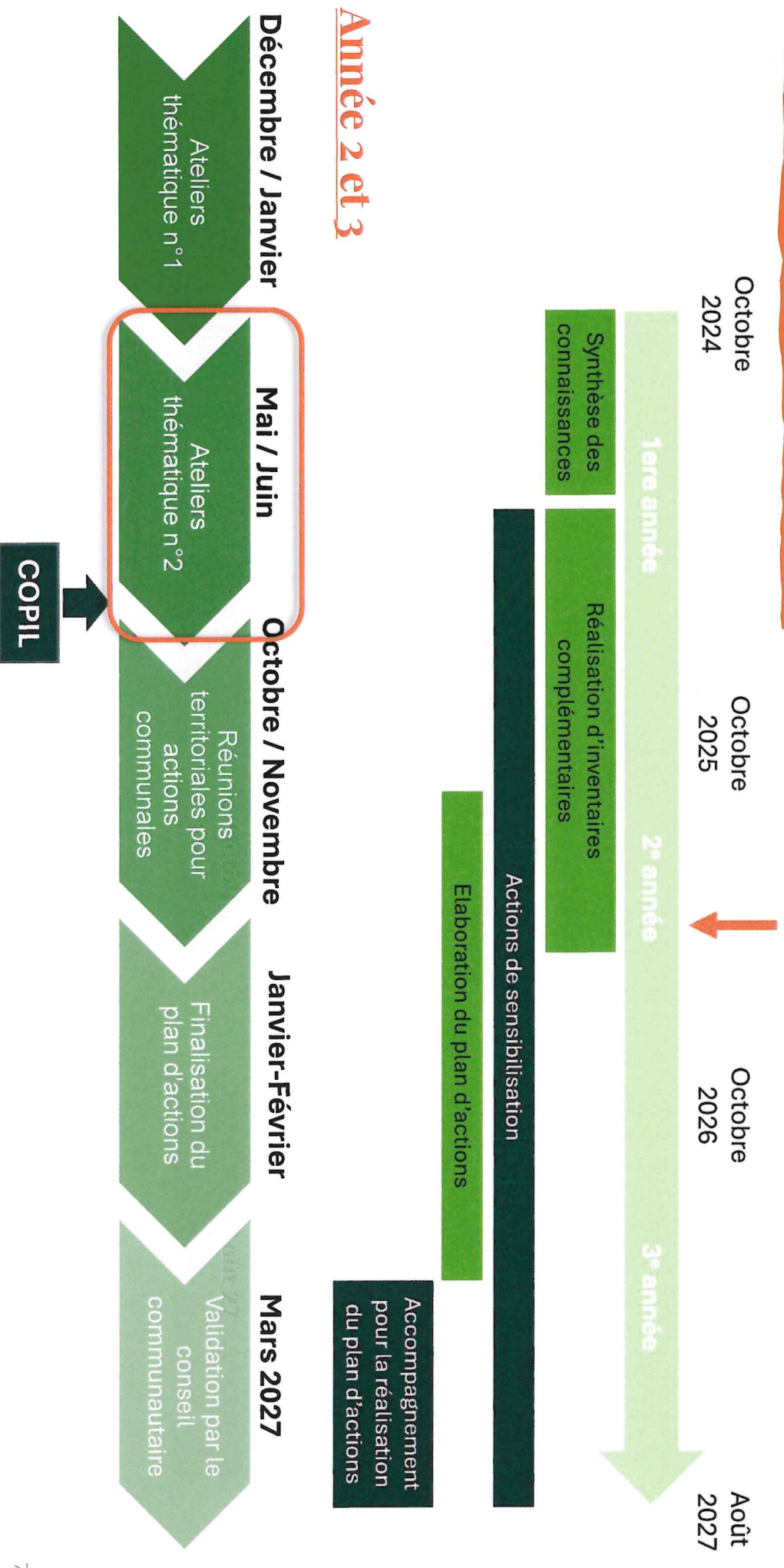
Amphibiens

→ **En cours**

(fin en mai 2026)



Calendrier opérationnel de l'ABI



Année 2 et 3

Atelier n°2 : réflexion sur 3 habitats

Milieux aquatiques

- **Connaissance** et caractérisation des **zones humides et points d'eau**
- **Restauration** des milieux (reméandrage de cours d'eau, restauration de mares, gestion des EEE, ...)
- **Sensibilisation** à l'intérêt de ces milieux



Parcs et jardins

- Sensibilisation
- **Cohabitation** avec les espèces du bâti
- **Gestion différenciée**
- Réduction **des pesticides**
- **Adaptation des pratiques** au changement climatique (canicule, inondations)



Bords des routes

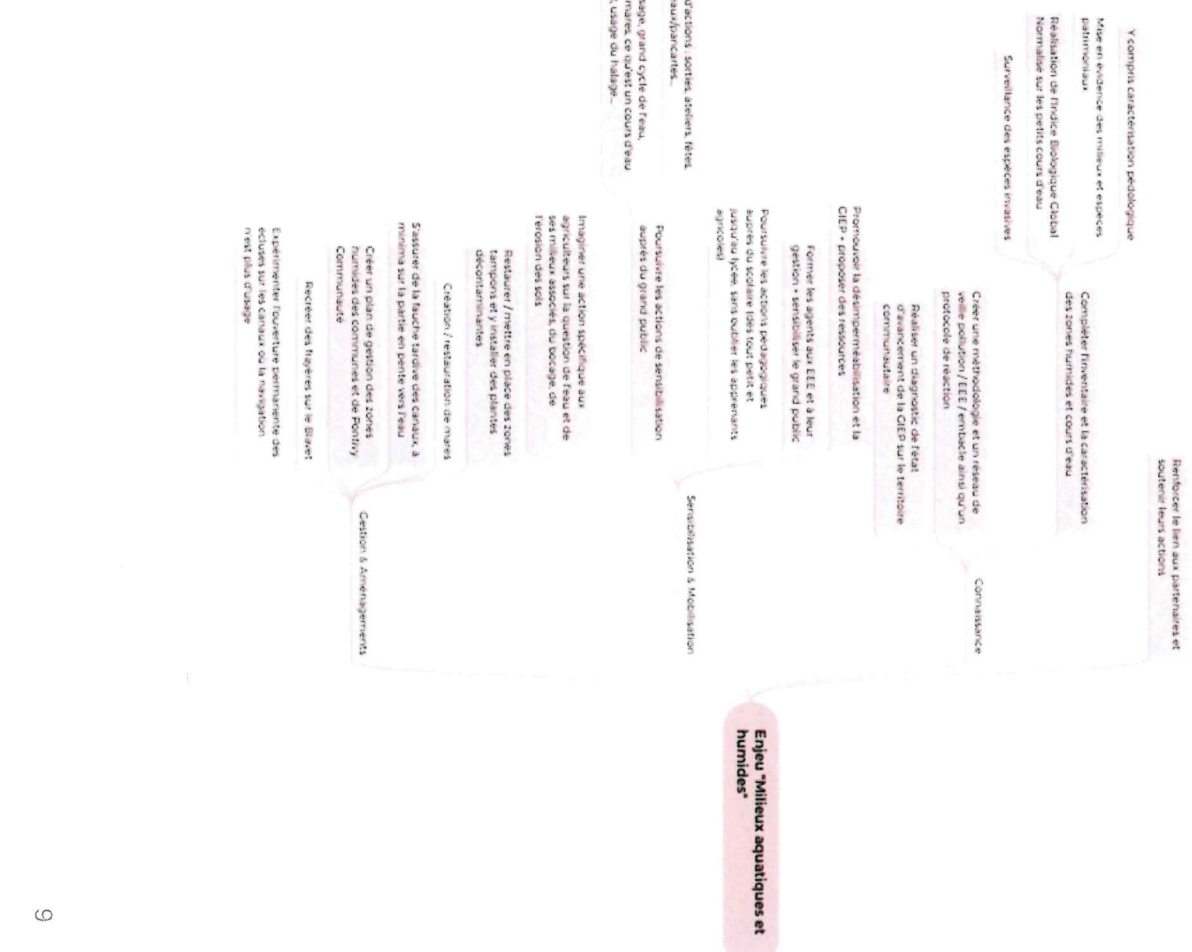
- Sensibilisation (grand public, agents)
- **Gestion différenciée**
- **Curage des fossés**



Résultats des ateliers

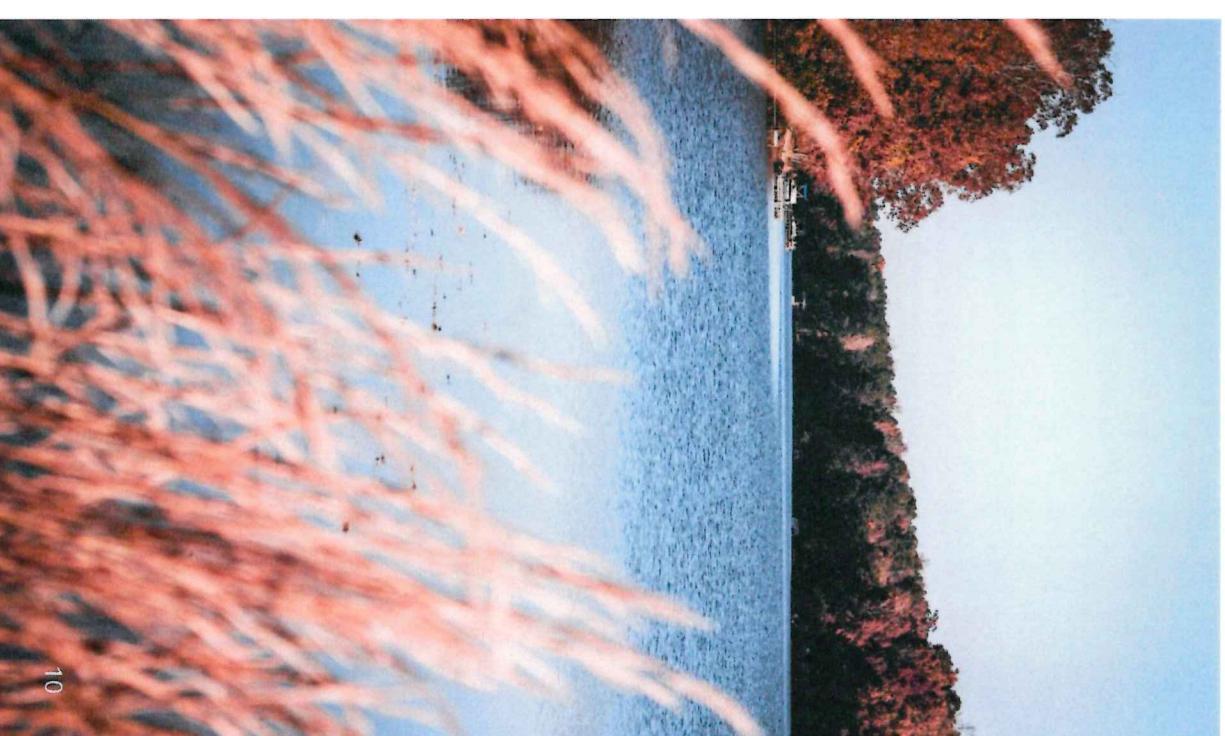
- **Actions détaillées** par milieu et par enjeux (séance 1)
- **Classées et priorisées** dans des tableaux de synthèse
- Traduites en **plan d'action** concrets (séance 2)
- Qui seront **discutés** selon leur faisabilité technique et financière lors du prochain **COPIL**

A	B	C	D	E	F	G	H	I
Enjeu	Impac	Facilité	Score	Titre	Détail			
1								
2	Gestion	10	1	11	Mettre en place une obligation de l'entretien du bord des routes ou/et fossés en gérant en commun la saisonnalité des insectes et les floraisons de plantes remarquables			
3	Sensibilisation	6	4	10	Collectivités et gestionnaires = fauchage tirail des accotements -> comprendre l'intérêt, avoir des solutions pour maintenir la sécurité, communiquer avec les usagers. Mise en place de gestion différenciée.			
4	Sensibilisation	4	4	8	Inciter au paillassage des masifs (jardins et communes)			
5	Sensibilisation	5	2	7	Formation des agents communaux, communautaires, et des entreprises privées			
6	Gestion	0	6	6	Réduire la surface fauchée au bord des routes (notamment la hauteur du fossé qui est en réalité privée)			
7	Sensibilisation	2	3	5	Sensibiliser les entreprises / élus / particuliers sur la tonte « raisonnée »			
8	Gestion	2	3	5	Protection des haies plantées en bord de route du fauchage « accidentel »			
9	Connaissance	0	4	4	Protocoles participatifs type « partage et prosage »			
10	Sensibilisation	3	1	4	Échanges de bonnes pratiques entre particuliers (associés), entre collectivités, entre entreprises (formation)			
11	Sensibilisation	0	4	4	Mappe de la réglementation			
12	Sensibilisation	2	2	4	Appeler les collectivités publiques et les privés à laisser un espace non tordu, jusqu'au bord d'acrotie ou pendant 2 ans en alternance la tonte des routes (hors bords de routes), à laisser du bois mort en fond de parcelle, à faire un tas de grosses pierres au coin			
13	Sensibilisation	2	2	4	Sensibiliser au « jardin propre » = jardin non vivant			
14	Gestion	3	1	4	Encourager les haies vivantes plus que les claustrats et laisser des passages pour la faune			
15	Gestion	0	4	4	Faucher les différenciés des jardins			
16	Sensibilisation	2	1	3	Garder ses matières organiques pour le paillassage (tonte, branches, brf)			
17	Gestion	2	1	3	Plantation de fruitiers / haies gourmandes			
18	Gestion	2	1	3	Planter des plantes peu aidées d'eau et résistantes à la coupe, au feu			
19	Connaissance	0	2	2	Inventaire des sols classés			
20	Sensibilisation	1	1	2	Organiser des sorties naturalistes pour différents publics			
21	Sensibilisation	0	2	2	Mettre en valeur l'intérêt économique des bonnes pratiques			
22	Sensibilisation	1	1	2	Inclure dans les documents d'urbanisme une liste d'espèces exotiques envahissantes interdites dans les aménagements			
23	Sensibilisation	1	1	2	Unifier le développement des jardins minéralisés (charte, préconisations pour les particuliers)			
24	Sensibilisation	1	1	2	Inciter au compostage et à la récupération d'eau			



ENJEUX ET BÉNÉFICES POUR SAINT-AIGNAN

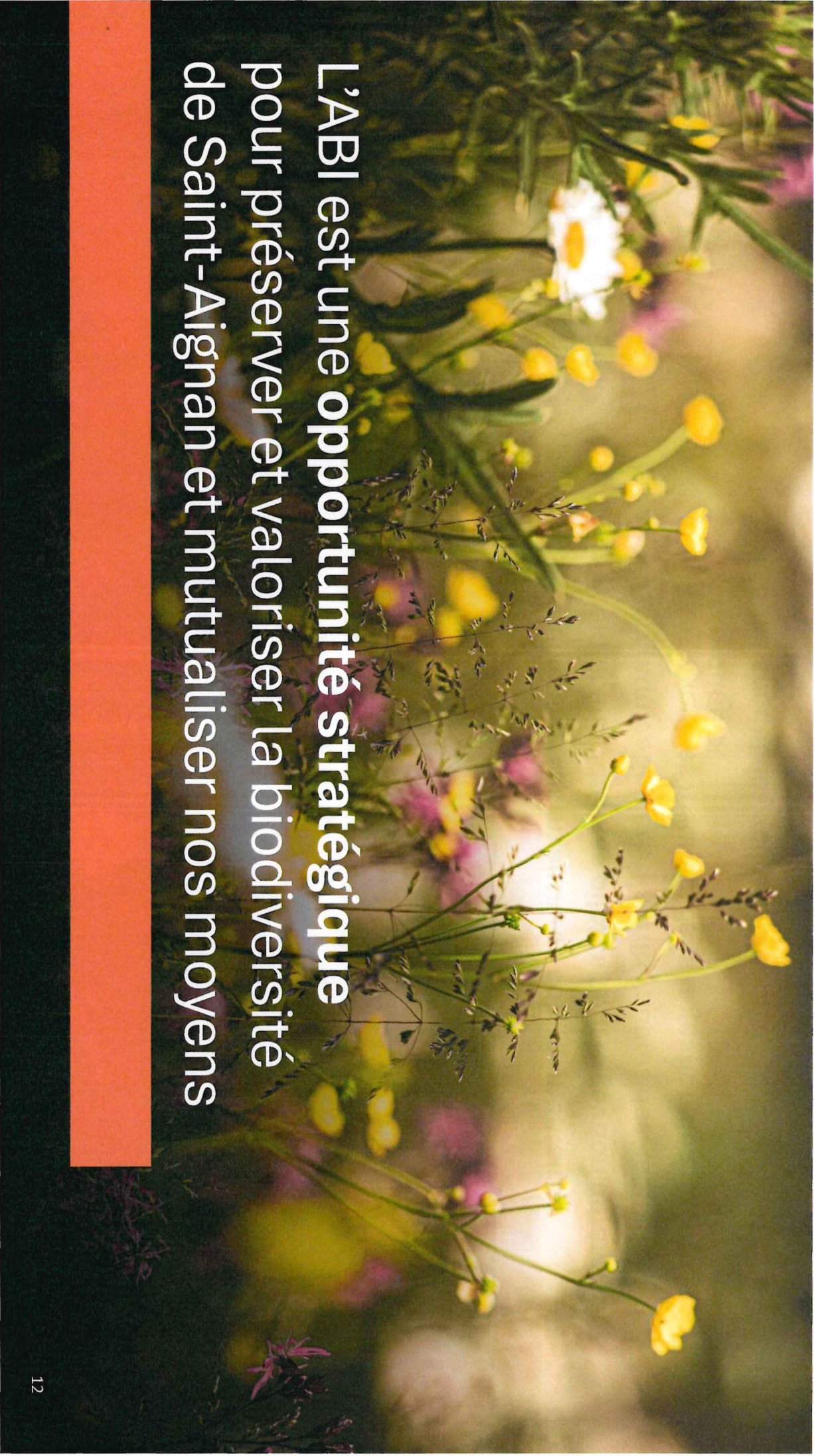
- Connaître les **richesses naturelles locales** (bocage, zones humides) et identifier les **espèces à enjeux** (ou patrimoniales)
- Identifier les **secteurs à préserver** ou restaurer localement
- Intégrer la biodiversité dans les **aménagements communaux**
- Mettre en place un **plan de gestion coordonné** sur nos espaces naturels
- **Valoriser l'image** de notre commune engagée pour la biodiversité
- **Coordonner** les actions et **mobiliser** les habitants, les écoles, les associations...





PROCHAINES ÉTAPES POUR LA COMMUNE

- Participation aux **inventaires complémentaires**
- Identification de **sites pilotes** pour la **gestion différenciée**
- **Communication et animation** auprès des habitants
- Intégration des résultats dans la **gestion des projets communaux**
- **Suivi annuel** des actions entreprises



L'ABI est une **opportunité stratégique**
pour préserver et valoriser la biodiversité
de Saint-Aignan et mutualiser nos moyens